

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure**

**DÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**

SÉANCE DU 19 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
En exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Procuration : 0
Qui ont pris part à la
délibération : 12

L'an 2026, le 19 mars 2026, à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

.....
Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel MARIA, René DARAN, Jacques SALAT, Louis RICARD, Didier BRUN, Jean-Michel ISOART, Michel TRESALLET, André DUBAN, Mmes Nathalie ALBERT et Agnès SANTOLARIA

Date de la convocation

11/03/2026

Absents excusés :

Absents : Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Alain PENEVEYRE et Lucien FERRAS

Date d'affichage :

11/03/2026

A été désigné secrétaire de séance : Mr Jean-Michel ISOART

Objet de la délibération :

Approbation du Procès-verbal
de la séance du Comité
Syndical du 22 janvier 2026

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Comité Syndical.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15,
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des membres du Comité,

**Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,**

Les membres du Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent ce procès-verbal.

Délibération N°03-03-2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire
Jean-Michel ISOART

.....
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20260319-Del-2026-C003-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2026